



éclairage architectural  
www.fdeclairage.com

## DÉCLARATION DE CONFORMITÉ UE

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Référence du document :  | LED0017  |
| Fabricant :              | FD éclairage Architectural SA                                    |
| Adresse :                | ZI - Rue du Stade - 28350 SAINT LUBIN DES JONCHERETS - FRANCE    |
| Type de luminaire :      | Spot encastré version fixe basse luminance ou version orientable |
| Désignation du produit : | <b>Encastré LED «GRENADINE»</b>                                  |
| Utilisation :            | Luminaire à usage général intérieur                              |

| Puissance | Tension d'alimentation | Classe de Protection | Indice de Protection | Indice de Résistance | Type d'alimentation     |
|-----------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-------------------------|
| 10W       | 18,6V                  | 3                    | IP64                 | IK04                 | Courant Continu<br>0,5A |

Le(s) produit(s) désigné(s) est (sont) en conformité avec la législation harmonisée applicable de l'Union Européenne. Année d'apposition du marquage CE : 2017

### Directives :

|   |   |
|---|---|
| <b>DBT 2014/35/UE</b>                                   | Directive du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur l'harmonisation des législations des États membres relatives à la mise à disposition sur le marché des équipements électriques destinés à être utilisés dans certaines limites de tension ; Journal officiel de l'UE L96, 29/03/2014, p. 357-374). |
| <b>CEM 2014/30/UE</b>                                   | Directive du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur l'harmonisation des législations des États membres relatives à la compatibilité électro-magnétique; Journal officiel de l'UE L96, 29/03/2014, p. 79-106.   |
| <b>ERP 2009/125/CE</b><br><i>et règlements associés</i> | Directive du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception pour les produits liés à l'énergie.   |
| <b>ROHS 2 2017/2102/UE</b>                              | Directive (UE) 2017/2102 du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2017 modifiant la directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).                          |
| <b>DEEE 2012/19/UE</b>                                  | Sur les déchets d'équipement électriques et électronique.   |

La conformité du (des) produit(s) désigné(s) avec les dispositions de l'Union européenne « **Directive basse tension** » est donnée par le respect de la (des) norme(s) européenne(s) suivante(s) ou d'autres spécifications. Si ce n'est pas ailleurs / autrement indiqué l'édition / l'amendement tel que mentionné ci-dessous s'applique.

### Normes :

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>EN 60598-1</b><br>2015   | Luminaires - Partie 1: exigences générales et essais.                       |
| <b>EN 60598-2-2</b><br>2012 | Luminaires - Partie 2 - 2 : exigences particulières - Luminaires encastrés. |

La conformité du (des) produit(s) désigné(s) avec les dispositions de la directive européenne **RoHS** est donnée par le respect de la (des) norme(s) européenne(s) suivante(s) ou d'autres spécifications.

**EN 50581**  
2012

Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques  
en ce qui concerne la limitation des substances dangereuses.

*Fait à St Lubin des Joncherets,  
Le 12/06/2019*

Marie-Line DAVID  
PDG

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. David', enclosed within a large, stylized, hand-drawn loop.

éclairage architectural

ZI - Rue du Stade - 28350 SAINT LUBIN DES JONCHERETS - FRANCE